REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_AI-083-218300655-20230310-ARR_16_2023

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : **concession de terrain dans le cimetière communal – « concession nouvelle »**

Concession n° 05 N° du Plan 25 Cimetière A

Arrêté n° 16/2023

Le Maire de la commune de Gassin (Var), autorisé par délibération du Conseil Municipal n°22/31 en date du 15 avril 2022,

Vu le règlement intérieur du cimetière de la commune, adopté par délibération du Conseil Municipal n°12/07 en date du 23 février 2012,

Vu la demande présentée par Monsieur DEVOUGE Pierre, domicilié 30 Boulevard des Chênes, 83580 GASSIN et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de : de Madame DEVOUGE Marie, au titre de concession Familiale.

A R R Ê T E

Article premier – Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé (concessionnaire) et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée ci-dessus une concession Trentenaire, à compter du 10 Mars 2023, de type Terre.

Article deux – Cette concession est accordée à titre de « concession nouvelle ».

Article trois – La concession est accordée moyennant la somme totale de Cinq cent quarante huit euros et quatre vingt deux centimes qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant chèque n° 9211118 de la BNP Paribas au nom de l'EURL Julimar - 3 Rue Nationale 83310 COGOLIN.

Article quatre – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à Gassin, le 10 Mars 2023

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

MAIRIE DE GASSIN
83 (Var)